

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL, tenue le 10 avril 2017 à 20h00, à la Municipalité de Canton de Lochaber et à laquelle sont présents son Honneur le Maire Monsieur Alain Gamache et les conseillers suivants:

M. Claude Lefebvre Mme Chantal Laviolette M. Éric Thibaudeau
M. Stefan Steiner M. Claude Péloquin Mme Laurie Laframboise

RÉSOLUTION 62-2017-04

Déclaration Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art. 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violences conjugales et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantal Laviolette, conseillère
APPUYÉ par Mme Laurie Laframboise, conseillère

QUE le Conseil proclame la municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Marie-Agnès Lacoste
Secrétaire-trésorière